



REGLEMENT CONCOURS

« Mon geste développement durable »

La Communauté de Communes des Quatre Rivières se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est réservé aux photographes amateurs ainsi qu'aux membres du club photo résidant sur le territoire de la CC4R (FAUCIGNY, FILLINGES, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VIUZ-EN SALLAZ et VILLE-EN-SALLAZ).

Il est gratuit et ouvert à tous, à l'exclusion des professionnels, des membres du jury, des élus et des agents de la commune.

Les participants s'inscriront dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Enfants (de 6 à 11 ans révolus)**
- **Jeunes (de 12 jusqu'à 17 ans révolus)**
- **Adultes (à partir de 18 ans)**

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale écrite devra être fournie.

MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce concours se fait uniquement par voie électronique.

Les photos (3 au maximum par participant) seront envoyées à l'adresse sivom.cluses@wanadoo.fr du 1^{er} mars au 26 avril 2019.

Le choix du noir et blanc ou de la couleur est laissé à l'appréciation du participant.

Les photos devront être envoyées sous le format de votre choix entre pdf, jpg ou png. Si la photo est trop « lourde » (plus de 8 MO) pour être envoyée par mail, le participant peut passer par des plateformes spécialisées (plus de 8 MO) comme « We transfer ».

Le thème étant « **OBJECTIF développement durable** ». Il s'appuie sur les trois piliers du développement durable :

- **Le social** (insertion, santé des populations, égalité, solidarité, éducation et sensibilisation du grand public, qualité de vie ...).
- **L'économie** (consommation responsable et locale, mode de production alternatif, jardins partagés et compostage collectif, ...).
- **L'environnement** (réduction des déchets, préservation des ressources, changement climatique, biodiversité...).

Les photos pourront avoir été prises sur le territoire de la CC4R ou autre. Elles pourront avoir été réalisées avant l'ouverture du concours et représenter indifféremment tous les gestes liés à la protection de l'environnement.

Les renseignements suivants devront être mentionnés lors de l'envoi des photos :

- **Titre de la/des photo(s),**
- **Nom et prénom du participant,**
- **Date de naissance,**
- **Adresse postale et électronique,**
- **Numéro de téléphone,**
- **Autorisation parentale écrite pour les enfants mineurs,**
- **Justificatif de domicile.**

CALENDRIER

- Ouverture du concours et envoi des photos : **du 1er mars au 26 avril 2019**
- Présélection d'une vingtaine de photos et détermination des gagnants par le jury : **du 15 mai au 31 mai 2019.**
- Remise des prix : **le 15 juin 2019**
- Exposition des photos le **samedi 15 juin 2019**, à la Halle de VIUZ EN SALLAZ.

JURY

Le jury sera composé comme suit de professionnels de la photo, d'Elus et d'agents volontaires de la CC4R et du SIVOM.

Aucun membre du jury n'est autorisé à participer à ce concours.

PRIX

Catégorie Enfants :

1^{er} prix : Une trottinette.

Catégorie Enfants et jeunes :

1^{er} prix : Une trottinette électrique.

Catégorie Adultes :

1^{er} prix : 1 séance photo chez un photographe professionnel du territoire de la CC4R.

MODALITE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Toutes les photos seront exposées sur le site internet du SIVOM de la Région de CLUSES et de la CC4R.

Les critères de sélection sont : respect du thème, originalité, esthétisme. Les gagnants désignés par le jury seront prévenus par courrier électronique.

Les lots décernés par le jury seront remis aux gagnants lors d'une réception organisée le 15 juin 2019 à l'occasion de la journée « Le développement durable & moi » à la salle « la Halle » de VIUZ-EN-SALLAZ.

La CC4R et le SIVOM se réservent le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur équivalente dans le cas où il lui serait impossible de fournir le prix initialement prévu.

CESSION DES DROIT D'AUTEUR ET RESPONSABILITES

La participation au concours implique que :

- Chaque participant garantit être l'auteur des photographies qu'il a envoyées et garantit leur originalité.
- Chaque participant garantit que ses clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes photographiées et/ou des personnes propriétaires des lieux ou biens photographiés.
- Le cas échéant, chaque participant veille à recueillir l'autorisation écrite de tout tiers dont l'image, ou le bien, figure sur les photographies
- Chaque participant cède à la CC4R, au SIVOM de la Région de CLUSES, à l'office du tourisme du massif des brasses et à l'office du tourisme des alpes du Lemman le droit exclusif de reproduire et de diffuser ses photographies sur les divers supports de communication, dans les médias et pour toute manifestation à titre gratuit.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation totale du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.

Le règlement peut être modifié au cours de la durée du concours. Dans ce cas, les modifications seront insérées dans le règlement visible sur le site internet du SIVOM de la Région de CLUSES (www.sivom-region-cluses.fr).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le SIVOM de la Région de CLUSES au 04.50.98.43.14.